

CABLE ADDRESS : ICITO, GENÈVE  
TELEPHONE : 33 10 00 33 20 00 33 40 00

TÉLÉGRAMMES : ICITO, GENÈVE

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND TRADE



ACCORD GÉNÉRAL  
SUR LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

Villa le Bocage - Palais des Nations  
GENÈVE

12 JAN. 1959

REFERENCE : VIII-1-41

NEUVIEME PROTOCOLE DE CONCESSIONS ADDITIONNELLES ANNEXE  
A L'ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE  
(REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE ET FINLANDE),  
ETABLI A GENEVE LE 22 NOVEMBRE 1958

TRANSMISSION DE COPIES CERTIFIEES CONFORMES

Monsieur le Ministre,

.....  
J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie certifiée  
conforme du Neuvième Protocole de concessions additionnelles  
annexé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce,  
établi à Genève le 22 novembre 1958. Ce Protocole est ouvert à  
la signature au siège des PARTIES CONTRACTANTES, à Genève,  
jusqu'au 31 décembre 1958.

La présente communication vous est adressée conformément à  
l'alinéa b) du paragraphe 5 dudit Protocole.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de  
ma très haute considération.

E. Wyndham White,  
Secrétaire exécutif

MGT/149/58